



RAPPORT DE GESTION ET DE GOUVERNANCE

2022

SPL Agence Ecomobilité
Savoie Mont Blanc
SA au capital de 41 440 euros
Siège social : 313 place de la Gare 73000 CHAMBERY
851 533 505 RCS Chambéry

RAPPORT DE GESTION / GOUVERNANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réuni en Assemblée Générale Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

La SPL «Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc» compétente en matière de conseils et accompagnement en mobilité, aménagements et gestion des services a été créée le 28 mai 2019. Cette Société Anonyme est entièrement détenue par 17 collectivités qui en sont les actionnaires en fin d'année 2022.

Elle ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires. Dans le cadre d'une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en oeuvre des projets. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des Sociétés Anonymes et la contractualisation sans procédure. Néanmoins, le contrôle effectué par les collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doit être identique à celui exercé vis-à-vis de leurs propres services ; on parle de «contrôle analogue».

Ainsi, les dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT sont applicables aux Sociétés publiques locales ; elles prévoient notamment que « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Spéciale ». Il porte notamment sur les modifications des statuts, les évolutions contractuelles et les orientations stratégiques de la société. Ce rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus des collectivités actionnaires afin de s'assurer que la société publique locale agit en conformité avec les positions et les actions engagées par celle-ci.

PRÉAMBULE

Les temps forts :

La SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc poursuit sa phase de croissance ; son chiffre d'affaires en progression ne le démentira pas. Le modèle d'intervention de la structure, avec ses trois piliers Conseil, Etude, Gestion de Service, continu à démontrer un appui soutenu aux collectivités par un accompagnement individualisé prenant en compte les besoins spécifiques de chaque territoire sur les sujets liés à la mobilité. L'un des moyens d'atteindre cet objectif, réside dans la mutualisation et le partage des connaissances, des pratiques et des intérêts communs réunis au sein d'une même entité, en l'occurrence la SPL. Cet instrument au service des collectivités de par son format trouve des idées et des solutions adaptées, réduit les délais d'exécution des projets, favorise leur émergence grâce aux liens que les acteurs issus des collectivités tissent entre eux, en faisant le choix d'intégrer la SPL.

- A titre d'illustration, rappelons ici la volonté de 6 nouvelles collectivités de rejoindre le capital de la SPL en 2022, avec l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le 28 mars, qui a permis d'entériner l'arrivée :
 - du Syndicat Mixte des transports de 4 Communautés de Communes à Bonneville,
 - de la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons,
 - de la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée Abondance,
 - de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
 - de la Communauté de Communes de Fier et Usses,
 - de la Communauté de Communes du Genevois.

Ces collectivités ont intégré l'Assemblée Spéciale et sont représentées au Conseil d'Administration de la SPL par 2 de ses Membres. Ce nouvel actionnariat a entraîné une augmentation du Capital Social de la SPL de 4 440 € ; le passant à 41 440 €. Par ailleurs quelques marchés émanant de ces collectivités ont déjà influencé le chiffre d'affaires de l'Agence et continueront à l'alimenter dans les années à venir. Les Statuts de la SPL ont été naturellement modifiés dans ce sens.

- Renouvellement pour 3 ans du Marché avec Grand Chambéry : juillet 2022 à juin 2025. Ce renouvellement a donné lieu à un intense travail de rédaction et à mobiliser le Responsable de la Vélostation de Chambéry, Clément BOCQUET et Gwenaël DODIER, Coordinatrice Territorial. Il a offert à la Collectivité de revoir ces objectifs tant en terme de contenu que de budget.
- Travail en direction d'une convention triennale d'objectifs avec Grand Lac qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Elle définit les engagements réciproques entre la SPL et Grand Lac en portant le dialogue sur les conditions de mise en œuvre des politiques en faveur de la mobilité durable. Elle permet également à la SPL, au même titre que le Marché de Grand Chambéry, d'ajouter à sa stabilité financière en levant les éventuelles tensions d'un exercice comptable à un autre par un engagement financier sur le long terme de la collectivité à l'égard de la SPL.

- La nouvelle grille tarifaire de la SPL est entrée en vigueur début 2022 ; sa condition de progression (hors indexation) a été votée en décembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2024. Elle devrait faire l'objet d'une nouvelle discussion en tenant compte des facteurs susceptibles de l'influencer notamment le coût lié à la main d'œuvre.
- Autre pas franchi par la SPL au cours de l'année 2022, la structuration de son organisation sous forme de Pôle et la désignation de Coordinateurs Territoriaux. En effet, le découpage de l'activité selon cette organisation avait pour objectif :
 - De faciliter l'identification hiérarchique et les objectifs,
 - De faciliter la prise de décision et le partage de l'information,
 - De délimiter les territoires,
 - De créer un juste équilibre entre la notion d'organisation, de performance et de management des équipes.

Dans ce sens, 8 pôles ont ainsi été créés :

- Le Pôle Etude et Conseil en Mobilité,
- Le Pôle Aménagements Cyclables,
- Le Pôle Social/Santé,
- Le Pôle de la Mobilité des Employeurs,
- Le Pôle Covoiturage,
- Le Pôle Jeunes,
- Le Pôle des Services de Vélostation,
- Le Pool Communication,

A la tête de chacun d'entre eux un Responsable dont le rôle principal est de coordonner les équipes et les projets.

Au-dessus de chaque Pôle, la désignation d'un Coordinateur Territorial. 3 ont été désignés selon le territoire d'intervention de la SPL :

- Un pour le Territoire Haut-Savoyard,
- Un pour le Territoire de la Savoie (hors Grand Chambéry),
- Un pour le Territoire de Grand Chambéry,

Dans le cadre de cette réorganisation et comme annoncé aux Membres du Conseil d'Administration, chacun des salaires du personnel a fait l'objet d'une revalorisation afin de tendre progressivement avec le marché de l'emploi et pour attirer et retenir les talents sur lesquels la SPL s'appuie pour accompagner les collectivités. Par ailleurs, pour suivre les aspects liés aux ressources humaines (la Responsable en Ressources Humaines n'ayant pas souhaité donner une suite favorable au prolongement de son contrat dans le cadre de sa période d'essai), la SPL s'est appuyée sur le Cabinet Innov'h pour suivre la stratégie salariale et sa mise en œuvre.

- Dans la même mouvance, la SPL a déployé en août 2022, un projet intitulé «SPL 2023 » dans la perspective d'accompagner le développement de l'Agence ; il est composé de 30 actions de la plus simple à la plus complexe à mettre en place et selon le cas, des échéances à 30, 90 ou 300 jours. Ce projet a impliqué le personnel de l'Agence sous forme de groupe de travail dont la participation reposait sur l'appétence de chacun. De ces groupes de travail a déjà éclos :
 - la rédaction et l'édition d'un livret d'accueil des nouveaux salariés,
 - la rédaction d'un cahier des charges de l'outil SIRH dont la mise en service est programmée en juillet 2023,
 - l'organisation d'un comité de direction financier,
 - le recrutement d'une assistante juridique,

D'autres actions restent à conduire mais d'ores et déjà les premiers résultats démontrent que la consultation dont a fait l'objet les salariés –les bénéficiaires- porte ses fruits.

- La SPL a franchi le seuil des 50 salariés fin 2022 puisqu'elle affiche à son compteur 56.34 ETP. Ce franchissement n'aura pas d'effets financiers immédiats (5 ans de neutralisation) en terme de charges sociales notamment patronales supplémentaires ; en revanche, elle implique un mode d'attribution et de consultation du CSE, différent ; la mise en place des NAO ; une négociation des expositions (pénibilité), une négociation de l'égalité homme/femme, la mise en place de la participation, le recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte.
- Pour satisfaire ses besoins de déploiement de son activité, l'Agence Ecomobilité haut savojarde a dû entreprendre un changement de locaux ; plus spacieux, plus fonctionnels. Elle demeure au centre d'Annecy de manière à demeurer au centre névralgique du territoire.
- La Vélostation de Chambéry, Synchro-Vélostation a fêté ses vingt ans d'existence ce qui a donné lieu à une soirée placée sous le signe de la festivité avec une tartiflette géante, la médaille du travail remise au plus ancien des salariés –Jimitri HERON- la boîte à photo, l'escape game, les petites scénettes interprétées par Cyril FRAGNIERE (ancien salarié de la Vélostation).

Ce fut l'occasion pour les participants de noter le grand écart accompli par la Vélostation depuis sa création en terme d'infrastructures et de moyens humains, En effet, la collectivité Grand Chambéry n'a eu de cesse de placer cet outil au cœur de la Ville et de faire de lui un incontournable des déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

- La création en août, d'une nouvelle Vélostation à Rumilly avec une gestion confiée à la SPL. De 4 établissements déclarée auprès du Tribunal du Greffe de Commerce ; elle passe donc à 5. La particularité de cette Vélostation par rapport à celle de Chambéry, d'Aix-les-Bains ou de Montmélian, c'est qu'elle propose un service de réparation vélo payant. La fréquentation de cette Vélostation sur le territoire de Rumilly n'a pas tardé à se révéler, aussi bien par la clientèle locale que touristique. Elle occupe pour l'instant poste de coordination et d'animation.
- La lancement d'un accord cadre lié aux aménagements cyclables permettant à l'Agence de s'appuyer sur des experts via des marchés subséquents en respectant le formalisme de la commande publique.

C'est pourquoi, forts de tout cela, dans un contexte local, national et international extrêmement préoccupés par le dérèglement climatique qui implique un changement de comportement dans nos habitudes de déplacements, la SPL affirme sa volonté de maintenir le cap, de renforcer ses actions au service des collectivités tout en continuant à défendre ses valeurs.

L'engagement : l'équipe s'investit dans de véritables projets de sensibilisation pour faire évoluer les comportements de demain en matière de mobilité,

L'écologie : au travers des modes de déplacements qu'elle promeut, elle vise un seul objectif : réduire l'empreinte carbone sur les territoires sur lesquels elle agit tout en offrant l'accès à la mobilité à tous,

Le Dynamisme : elle place ses collaborateurs, alliance de compétences, au cœur de sa stratégie,

L'Expertise : elle imagine des solutions adaptées et partagées en liaison avec les acteurs du territoire,

La réactivité et la souplesse : anticipation et souplesse dans l'organisation, réactivité et détermination dans la durée,

La mutualisation : moyen de rapprochement entre collectivités, permettant outre le partage du risque, de mutualiser des actions dans le domaine de la mobilité ;

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2022 constitue le quatrième exercice social de notre société dont la durée est de 12 mois. A la clôture de l'exercice, nous avons la satisfaction de compter 17 actionnaires répartis de la manière suivante :

ACTIONNAIRES	Nombres Actions	% du capital	Nombre poste au CA sur un total de 18	Arrondi
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	24 050	58,04	10,45	11
Communauté d'Agglomération Grand Lac	1 850	4,46	0,80	1
Communauté de Communes Cœur de Savoie	1 850	4,46	0,80	1
Communauté d'Agglomération Arlysère	1 850	4,46	0,80	1
Communauté d'Agglomération Grand Annecy	1 850	4,46	0,80	1
Région AURA	1 850	4,46	0,80	1
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard	740	1,79	0,32	2
Syndicat Pays Maurienne	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	740	1,79	0,32	
Communauté de communes Cluses Arves et Montagnes	740	1,79	0,32	
Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc	740	1,79	0,32	
Syndicat Mixte des transports de 4 Communautés de Communes à Bonneville	740	1,79	0,32	
Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée Abondance	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes de Fier et Usse	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes du Genevois	740	1,79	0,32	
	41 440	100		18

Pas de mouvement d'actions ; en revanche augmentation du capital par son ouverture pour un montant de 4 440 €.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc n'a pas effectué des activités de recherche et de développement au cours de l'année écoulée.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

La variation porte sur les exercices 2022 par rapport à 2021

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation économique	Pourcentage de variation absolue
Chiffre d'Affaires H.T.	1 763 028 €	2 337 847 €	2 919 898 €	582 051 €	24.9 %
Subventions d'Exploitation, reprise sur Provisions, Transfert de Charges, autres produits	54 293 €	76 978 €	76 241 €	-737 €	- 0.95 %
Charges d'Exploitation	1 774 153 €	1 764 610 €	2 214 254	452 793 €	25.71 %
Résultat d'Exploitation	43 168 €	103 134 €	79 137 €	- 23 947 €	-23.20 %
Résultat Financier	170 €	82 €	-737€	- 819 €	
Résultat Exceptionnel	212 927 €	- 1 878 €	- 8 616 €	-6738 €	-358.80 %
Impôtssur les bénéfices	76 551 €	27 139 €	18 134 €	- 9005 €	-33.20 %
Résultat net	179 714 €	74 198 €	51 699 €	- 22 499 €	-30.3 %

Les frais les plus importants à signaler inhérents à la mission de l'Agence Ecomobilité sont, sans surprise :

- les frais de déplacement bien que l'Agence utilise les transports alternatifs à la voiture individuelle. S'il est vrai que la crise sanitaire a permis de les diminuer de manière substantielle en 2020, en amplifiant notamment la pratique de la visioconférence ; la voiture s'avère néanmoins indispensable pour se rendre dans certains territoires ruraux, non desservis par les transports en commun. Par ailleurs, certaines réunions de terrain ne se prêtent pas à la visioconférence. Pour satisfaire ce service, l'Agence s'adresse à Citiz, service de voitures partagées. La charge est comptabilisée TTC, les dispositions fiscales ne permettant pas de récupérer la TVA déductible. Ce poste est en augmentation comme un certain nombre d'autres postes ; le nombre de territoire d'intervention de la SPL ayant augmenté de près d'un plus de 54 %.
- Les sous-traitances dont la plupart sont des prestataires locaux et de proximité, la SPL y accorde une importance haute. Il est vrai aussi que la charge a diminué dans la mesure où l'Agence s'est dotée en interne de compétences spécifiques qui ont permis de moins faire appel à la sous-traitance. La part est également à mettre en perspective avec le chiffre d'affaires ; soit 4.75 % ;
- Les honoraires comptables et juridiques et les frais d'adhésion notamment auprès d'AGIR. Les interventions de l'expert-comptable, du Commissaire aux Comptes, d'un avocat spécialisé en droit public sont les garants d'une gestion sécurisée.
- Les charges liées à l'exploitation de la Vélostation de Grand Lac et celles de Grand Chambéry auxquelles viennent se rajouter celle de J'y Vélo indispensables pour disposer d'une flotte de vélos en bon état de fonctionnement.
- Bien qu'elle soit logée dans des locaux aux loyers modérés, cette dépense a pris de l'importance au regard des annexes que l'Agence a été contrainte de louer pour stocker archives et matériels pédagogiques. Par ailleurs, faute de place, les réunions ont dû être délocalisées entraînant des coûts importants ; le déménagement dans de nouveaux locaux pour l'Agence d'Annecy a entraîné par ailleurs une augmentation du loyer
Ne disposant pas de camionnette pour le service vélos d'Aix-les-Bains, une location a dû être engagée ; l'activité dense de la Vélostation de Chambéry, requérant de louer une camionnette en complément de celle possédée par le service.
- La prime d'assurance a également progressé ; plus de salariés, plus de matériel, plus de locaux. Par ailleurs, l'Agence a été contrainte de souscrire une nouvelle assurance d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont la prime est calculée sur le chiffre d'affaires réalisé dans ce domaine.
- Les Salaires et les Charges Sociales représentent le poste le plus important dans le budget et cela n'a rien d'étonnant puisque le savoir-faire et l'expérience de l'Agence reposent avant tout sur le conseil et l'accompagnement.

L'effectif global de l'Agence Ecomobilité au 31 décembre 2022 était de 56 salariés ETP alors qu'il n'était que de 44 en 2021, à la même période ; avec une pointe de 90 salariés employés au cours de l'exercice. Par ailleurs, l'Agence a mis en place sa nouvelle politique salariale comme elle s'y était engagée avec une période de rétroactivité portant sur l'année 2021.

- La progression de la dotation aux amortissements suit une progression logique, avec l'accroissement du personnel, l'Agence s'étant dotée de nouveaux outils informatiques privilégiant l'achat d'ordinateurs portable dont l'utilité est incontournable au vue de la mobilité des salariés d'un lieu à l'autre des territoires. Par ailleurs, les frais d'agencements des bureaux de l'Agence d'Annecy pour rendre les bureaux fonctionnels a entraîné une dépense importante dont l'amortissement a été étalé sur 5 ans.

A noter que la SPL a pu bénéficier d'une subvention d'un projet déposé auprès de l'Europe et co-financé par Grand Lac et Grand Chambéry. Il a pris fin en 2022.

Le résultat affiché par l'Agence est de 51 699 €. Par ailleurs, comme on l'a vu plus haut, le chiffre d'affaires de la structure a progressé de plus de 24 % comprenant outre les devis à bons de commande établis auprès de chaque collectivité, le marché principal de Grand Chambéry mais également les recettes générées par les services de vélos.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élève à 1 642 639€. Ce bilan fait apparaître au 31 décembre 2022, 410 652 € de capitaux propres. Pour rappel, ce montant garantit la solvabilité de la SPL.

Il mentionne également un total de dettes de 1 205 885 € correspondant en grande partie aux charges sociales et à la TVA collectée à reverser mais aussi à 228 063 € de produits constatés d'avance. Les produits constatés d'avance sont des projets non encore réalisés et reportés en 2023 et dont l'engagement devait être inscrit en 2022 pour les collectivités.

ACTIF	N	N-1
Actif immobilisé	130 275	59 638
Actif circulant inclus les disponibilités (trésorerie)	1 483 502	1 686 771
Comptes de régularisation = charges constatées d'avance	28 862	16 431
TOTAL ACTIF	1 642 639	1 762 840

PASSIF	N	N-1
Capitaux propres	410 652	354 513
dont résultat de l'exercice	51 699	74 198
Provisions pour risques et charges	26 102	28 851

Dettes financières	99 195	740
Dettes fournisseurs	251 634	203 771
Autres Dettes	626 992	662 957
Comptes de régularisation = produits constatés d'avance	228 063	512 008
TOTAL PASSIF	1 642 639	1 762 840

Afin de conserver un niveau de trésorerie acceptable, l'Agence structure ses fonctions supports afin d'accorder une place prépondérante à la gestion financière et ainsi avoir moins recours à la ligne de crédit accordée par son organisme bancaire ou en rallongeant les crédits fournisseurs. Les premiers effets devraient se faire sentir en 2023 avec un renforcement de l'équipe administrative et financière.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 juin 2023. Ils ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 51 699 de la manière suivante :

- Au poste « autres réserves » : 51 255 €
- Au poste « Réserves Légales » : 444 e
- Distributions antérieures de dividendes : aucune.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, il vous est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de chacun des mandataires sociaux de la Société.

- Julien MANNIEZ, Directeur Général dont la fonction a été reconduite par le Conseil d'Administration le 28 juin 2021 dans le cadre du renouvellement de ses Membres.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes seront tenus à la disposition des actionnaires avant le déroulement de l'Assemblée Générale selon les délais légaux.

Par ailleurs, la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du Commissaire aux comptes n'arrive pas à expiration. Voici la liste des Membres du Conseil d'Administration désignés par les Conseils Communautaires de chacun des actionnaires.

Liste des Membres du Conseil d'Administration :

Nom CT ou groupement de CT	Répartition	Représentants	
CA Grand Chambéry	Actionnaires Principaux	HALLEY	James
		BERTHOUD	Luc
		TICHKIEWITCH	Serge
		WOLFF	Corine
		THIEFFENAT	Alain
		BERTHOMIER	Christian
		CARACO	Alain
		BOIX-NEVEU	Arthur
		DUNOD	Isabelle
		GIORDA	Chantal
		REGAIRAZ	Damien
CA Grand Lac	Actionnaires de l'Assemblée Spéciale représentés par 2 Membres au Conseil d'Administration	Florian MAITRE	
CC Cœur de Savoie		Franck VILLAND	
CA Arlysère		Jean-François BRUGNON	
CA Grand Annecy		Didier SARDA	
Région AURA		Alexandra TUNAR	
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard		Guy DUMOLLARD	
Syndicat Pays Maurienne		Laure PION	
CC Rumilly Terre de Savoie		Roland LOMBARD	
CC Cluses Arve et Montagnes		Chantal VANNSON	
CC de la vallée de Chamonix MB		Philippe CHARLOT FLORENTIN	
CC du Pays de Cruseilles		Charlotte BOETTNER (Titulaire) / Philippe CLERJON (Suppléant)	
CC du Genevois		Julien BOUCHET	

CC Annemasse-Les Voirons	Alain LETESSIER Titulaire / Pauline PLANAT Suppléante
CCFier et Usses	<u>Pierre AGERON</u>
Syndicat Mixte des 4 CC de	Stéphane VALLI Titulaire / Laurent FAVRE Suppléant
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	Jacques BURNET Titulaire / Nadine WENDLING Suppléante

REGLEMENT INTERIEUR

Il est applicable depuis le 28 juin 2021.

VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

La SPL a réuni :

1 fois son Assemblée Générale Extraordinaire le 28 mars 2022,

2 fois son Assemblée Spéciale et son Conseil d'Administration les 03 juin 2022 et 12 décembre 2022,

1 fois son Assemblée Générale Ordinaire le 03 juin 2022

En vertu de son règlement intérieur, il faut que la Société gagne en efficience dans la mise en place de la fréquence des réunions de ses instances, pouvant ainsi aider les Membres à s'impliquer encore davantage dans sa gestion. Dans ce sens mais pour autant ne pas à entraîner de longues distances à accomplir, le Directeur Général, Julien MANNIEZ souhaite consulter le Cabinet Juridique ADALTYSpour généraliser l'usage de la visioconférence.

La SPL a réuni 1 fois son Conseil de Développement, le 13 juin 2022 ; 2 fois son Bureau, les 10 et 16 septembre 2022.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 :

Plan de Charges (Cf : Rapport d'Activités)

- Grand Chambéry

- 5 missions programmées dans le Marché de Grand Chambéry ; la mission Conseil en Mobilité, la Mission Vélostation, la Mission Vélobulle, la Mission Gargho, la Mission Cognin. Ce marché s'est arrêté en juin 2022. Un nouveau marché d'une durée de 3 ans a démarré en juillet 2022.

- Grand Lac

- Schéma Directeur Cyclable (suite)
- Actions Ecomobilité en direction de tous les publics,
- Actions PENDAURA
- Schéma Directeur de Covoiturage (suite),
- Aide à l'Achat
- Exploitation Vélodéa,
- Accompagnement Jalonnement Section 4 (suite),
- Discontinuité Cyclable (suite)

- Cœur de Savoie

- La SPL a poursuivi son accompagnement dans la gestion du service de location de vélos mais est également intervenue auprès des différents publics pour sensibiliser et encourager à la mobilité durable (Animation PAE ; défi des écoliers, covoiturage).

- Arlysère

- Coordination Programme MOBY
- Développement de la pratique du vélo,
- Actions Ecomobilités Événementiels, Scolaires,
- Audit TAD Social
- Mobilab : Promotion et Sensibilisation Covoiturage,
- Accompagnement de la Précarité,
- Covoiturage Mobilité Culture,
- Avélo2
- Pro Inno 25 PDM

- Rumilly Terre de Savoie

- Exploitation de la Vélostation JY Vélo,

- *AURA*

- Challenge Régional bi-départemental,
- Mise en œuvre du PPA de la Vallée de l'Arve,
- Section Centrale et secteur Voironnais de la route des 5 lacs,

- *Cluses Arves et Montagne,*

- Aménagements Cyclables,
- Lancement et Exploitation Arvi Vélo,
- Animation du Tour de France,

- *Avant Pays Savoyard*

- Animations et Sensibilisation aux Ecomobilité dont le vélo,
- Etude Accompagnement Covoiturage

- *SPM*

- Accompagnement à la démarche des Plans de Mobilité Entreprise (suite),
- Schéma Directeur Covoiturage (suite),

- *Grand d'Annecy*

- Traitement des Cheminements,
- Etude Air et Véhicule,
- Etude des Mobilités entre les territoires de la Vallée de Thônes et GA,
- Accompagnement des Plans de Mobilité,
- AMO Axe3,
- Aménagement Collège (Alby sur Chéran, Croisy, St Jorioz,
- Programme Animations et Outils de Communication,
- AMO Politique Cyclable,
- Dispositif d'Aide à l'achat,
- Guide Technique des Aménagements,
- Réalisation du diagnostic de Covoiturage,
- Prestation AMO sur le Schéma Directeur Cyclable.

- *Genevois*

- Exploitation du Service Vélo,

- *Syndicat des 4 CC*

- Ateliers Réparation Vélo,
- Exploitation du service Proxivélo,

- Accompagnement à la politique de stationnement,
- *Fier et Usses*
 - Elaboration du Schéma Directeur Cyclable,
 - Plans de Mobilité Simplifié,
- *Annemasse les Voirons*
 - Guide Technique des Aménagements,
 - Etude de Cyclable sur les Secteurs de Machilly

Cette rapide énumération montre que la SPL a travaillé pour la plupart de ses actionnaires dont les nouveaux entrants.

PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Plan de charge 2023

Les marchés en portefeuille au début de l'année 2023 et les différents plannings prévisionnels des projets garantissent une activité pour l'année 2023 de 4 244 429 €.

Prévisions

Le budget prévisionnel 2023 prend en compte, côté produits, les opérations en cours de finalisation et celles pour lesquelles la SPL a été sollicitée. Pour l'instant l'activité 2023 semble adopter une bonne vitesse de croisière avec une nouvelle progression du chiffre d'affaires.

Perspectives

La SPL va évidemment se concentrer sur ses perspectives de développement ; toutefois, les ressources humaines et matériels devront adopter le même rythme. Dans ce sens, l'Agence envisage d'ores et déjà de se doter en 2023 :

- D'un logiciel SIRH,
- D'un logiciel Métiers ou Projets,
- D'un logiciel de dématérialisation des factures clients et fournisseurs ;
- D'un outil de reporting

De simplifier et formaliser ses process pour gagner en efficience,

De renforcer ses équipes support,

Visant à garantir à la SPL de demeurer opérationnelle et que sa capacité de gestion demeure adaptée au rythme de croissance de son développement.

Le Président,
Alain CARACO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caraco', with a long horizontal stroke extending from the bottom of the name.

SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

358 avenue Alsace-Lorraine

73000 CHAMBERY

Tél 04 79 70 78 47

contact@agence-ecomobilite.fr

851 533 505 00018

7490 B